AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C2982
FR0000073298-FS1292

30 décembre 2016

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IPSOS

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 30 décembre 2016, Didier Truchot a déclaré avoir franchi en hausse, le 29 décembre 2016, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société par actions simplifiée DT & Partners (35 rue du val de Marne, 75013 Paris) qu'il contrôle, les seuils de 5% et 10% du capital et des droits de vote de la société IPSOS et détenir, directement et indirectement, 4 661 934 actions IPSOS représentant 4 680 199 droits de vote, soit 10,49% du capital et 10,21% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
DT & Partners	4 406 988	9,92%	4 406 988	9,61%
Didier Truchot	254 946	0,57%	273 211	0,60%
Total Didier Truchot	**4 661 934**	**10,49%**	**4 680 199**	**10,21%**

Ce franchissement de seuils résulte de la fusion-absorption de la société LT Participations par la société IPSOS[2].

À cette occasion, la société DT & Partners a franchi individuellement en hausse les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société IPSOS.

[1] Sur la base d'un capital composé de 44 436 235 actions représentant 45 858 330 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Cf. notamment communiqué de la société IPSOS du 25 novembre 2016.